



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Anne-Laure D'Alauzier a donné pouvoir à Romain Espinosa	
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Jean-Antoine ESPINOSA		
Délibération	26.03.12		
Objet :	Demande de subvention au titre de la DETR 2025- travaux de restauration et de sécurisation de la salle des fêtes Pierre Cuer		
Rapporteur	Mariel MARTIN		
N° Acte	7.5.1		

La salle des Fêtes Pierre Cuer, a été construite dans les années 80, et présente aujourd'hui des besoins de rénovation et de mise aux normes liés à l'usure progressive du bâtiment et à l'évolution de la réglementation.

S'il est nécessaire de remplacer le groupe de froid qui présente de plus en plus des signes d'usure et n'assume plus sa fonction, il est d'autant plus de mettre aux normes le système de sécurité incendie (SSI) pour améliorer les conditions d'évacuation en cas d'occupation et d'incendie déclaré.
Enfin, le système d'alarme intrusion n'est plus fonctionnel pour garantir la sécurité du bâtiment et les verrières du bâtiment sont dans un état très dégradé, notamment au niveau de l'entrée et du hall d'accueil.

Vu l'appel à projet « Dotation d'équipement des territoires ruraux » (DETR) 2025 offrant la possibilité aux collectivités de déposer un dossier pour l'investissement dans les bâtiments communaux.
Considérant le montant important estimé des coûts de rénovation décrits : 96 301.68 € HT soit 115 562.02€ TTC.

Considérant le plan de financement proposé pour l'opération :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%
Réfection de la verrière en polycarbonate	16 004.27	DETR	48 150.84	50
Remplacement du groupe de froid	61 592.90	AUTOFINANCEMENT	48 150.84	50
Mise aux normes SSI	16 514.26			
Remplacement alarme intrusion	2190.25			
TOTAL	96 301.68	TOTAL	96 301.68	100

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

- D'approuver le plan de financement et le montant de l'opération pour un montant de 96 301.68 € HT soit 115 562.02€ TTC et d'inscrire les montants au budget 2025.
- De solliciter l'ETAT pour obtenir une subvention dans le cadre de l'appel à projet DETR 2025, au taux de 50% soit un montant de 48 150.84€.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la signature de cette dernière et de sa mise en œuvre.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 28 mars 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Jean-Antoine
ESPINOSA

